

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 23 JANVIER 2025

**Nombre de membres :**

 En exercice : 16  
 Présents : 12  
 Pouvoirs : 0  
 Votants : 12

**Date de convocation et d'affichage :**

17 janvier 2025

**Numéro :**

D20250123-03

**Objet :**

Modalités d'accueil 2025 des usagers extra-communautaires à la déchèterie de Saint-André-de-Corcy

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, à 17 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Crans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE		x	
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		x	
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

 Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD**
Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Des conventions autorisant l'accès à la déchèterie de Saint André de Corcy aux habitants des communes de Cordieux, Romanèche et Tramoyes ont été signées entre la Communauté de Communes de la Dombes et les Communautés de Communes de la Côtière à Montluel et de Miribel et du Plateau.

Conformément à ces conventions, la Communauté de Communes de la Dombes doit fixer annuellement par délibération les conditions d'accès à savoir :

- le nombre de passages annuel autorisé pour les usagers extracommunautaires,
- le coût associé à chacun des passages permettant d'établir une facturation en fin d'année civile aux deux Communautés de Communes concernées.

Pour l'année 2024, le coût du passage était de 9,00 € avec un maximum de 10 entrées annuelles.

Il a été enregistré :

- 685 passages pour la CC de la Côtière à Montluel soit 6 165 €
- 1 824 passages pour la CC de Miribel et du Plateau soit 16 416 €

Les passages dits « extracommunautaires » représentent près de 9 % des entrées à la déchèterie de Saint André de Corcy.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, il a été décidé une augmentation des tarifs de la Redevance Incitative de 3%. Il est proposé d'augmenter le coût par passage dans les mêmes proportions que les tarifs de la redevance incitative appliqués aux usagers du territoire.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver les conditions d'accueil pour 2025 comme suit :
  - nombre de passages annuel maximum : 10,
  - coût par passage : 9,30 euros.

#### **Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les conditions d'accueil pour 2025 comme suit :
  - nombre de passages annuel maximum : 10,
  - coût par passage : 9,30 euros.

Ainsi fait et délibéré, le 23 janvier 2025.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

